

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
165	Arrêté réglementant de la circulation sur la VC 1 A « impasse du Pavillon »	27/11/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 21 novembre 2025 présentée par VEOLIA chargée d'effectuer des travaux d'inspection caméra et d'essai d'étanchéité du réseau d'assainissement,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la voie communale n°1 A « impasse du Pavillon »,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la circulation est interdite sur la voie communale n°1 A « chemin du Pavillon », sauf riverains, le mercredi 3 décembre 2025.**

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 27 novembre 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

